

## Objectif de la lettre :

Transmettre à nos partenaires une information régulière sur nos activités et notre actualité, les services que nous sommes à même de leur proposer ainsi que des points techniques ou réglementaires qu'il nous paraît intéressant de mettre en avant.

Toutes nos lettres peuvent être consultées ou téléchargées sur notre site (rubrique "dossiers en consultation")

## Une affaire signée ce mois

**CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT  
INDUSTRIEL A CHABONS POUR LA  
SOCIÉTÉ FARELEC**

Missions de AIM : Contractant Général



Architecte



## Quelle procédure pour le raccordement électrique?

Ci-joint la présentation des différentes étapes pour obtenir le raccordement et la mise en service de l'installation électrique d'un bâtiment.

## Le Tableau de bord de l'activité

Effectif :	Nombres d'affaires actives en cours : 27	
13 personnes + 1 CDD	Dont avants projets : 8	Dont DCE : 7 avec affaires en consultation 4
	Dont chantiers : 11	Dont AMO : 1

**AUDIT - INGENIERIE - MANAGEMENT DE PROJET**

SARL au capital de 30 000 Euros - RCS Vienne B 403 328 651

40, Chemin de Baraban - 38690 CHABONS - tél. : 04-76-65-07-97 / fax : 04-76-65-06-86

mail : [contact@aimingenierie.com](mailto:contact@aimingenierie.com) — site : [www.aim-ingenierie.com](http://www.aim-ingenierie.com)



## **RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE D'UN BÂTIMENT**

### **1 - LA DEMANDE**

<b>Raccordement provisoire</b>	<b>Raccordement définitif</b>
Remplir une demande en ligne auprès du fournisseur d'énergie qui contactera ENEDIS	Remplir une demande en ligne auprès de ENEDIS

Si le bâtiment concerné se situe dans une zone qui n'est pas desservie par Enedis mais par une entreprise locale de distribution, cette dernière est en charge du raccordement. Pour savoir de quel cas de figure votre client relève, utilisez le module de de recherche du site [www.energie-info.fr](http://www.energie-info.fr).

### **2 - LA PROPOSITION**

Lors d'une demande de raccordement, Enedis établit généralement 2 devis de raccordement :

- L'un couvre la contribution du propriétaire privé aux coûts des travaux entre le réseau public et l'installation électrique à raccorder. Il est adressé au maître d'Ouvrage ou au maître d'Œuvre ou AMO si ils ont été mandatés.
- L'autre est adressée à la commune en charge de l'urbanisme du projet, au titre de sa contribution aux coûts des travaux sur le réseau éventuellement nécessaires au raccordement. Selon sa politique d'urbanisme, la commune peut mettre à la charge du demandeur les coûts liés à son raccordement, par le biais de taxes ou participations d'urbanisme.

Le délai entre la réception par Enedis de la demande de raccordement dûment complétée et la réception de la proposition de raccordement d'Enedis est de :

- 10 jours ouvrés pour un raccordement en basse tension  $\leq 36$  kVA, ne nécessitant pas une extension de réseau,
- 6 semaines pour un raccordement en basse tension  $\leq 36$  kVA nécessitant une extension de réseau,
- 3 mois pour un raccordement en basse tension supérieure à 36 kVA et en haute tension HTA.

<b>Raccordement provisoire</b>	<b>Raccordement définitif</b>
Choisir un fournisseur et lui demander un contrat de fourniture provisoire en lui communiquant : <ul style="list-style-type: none"><li>- la puissance souscrite,</li><li>- un plan de l'emplacement exact du chantier,</li><li>- la date de raccordement souhaitée.</li></ul> Le fournisseur d'électricité contacte ENEDIS, lui transmet les éléments qui lui ont été fournis et lui adresse la demande de raccordement provisoire. En cas de puissance $> 36$ kVA, ENEDIS adresse également au demandeur une convention de raccordement. Cette dernière précise les modalités techniques, juridiques et financières permettant à l'installation électrique d'être raccordée au réseau public de distribution. Ce document doit être signé par le demandeur du raccordement (le maître d'ouvrage de l'installation) et par Enedis.	ENEDIS étudie la demande et envoie un devis qui a une durée de validité de 3 mois Le demandeur renvoie la proposition signée accompagnée de son règlement.

### 3 - LES TRAVAUX

Les travaux de raccordement sont généralement réalisés sous maîtrise d'ouvrage ENEDIS, dans un délai de quelques semaines à quelques mois selon la nature des travaux.

il existe deux types de raccordement (type 1 ou de type 2), selon l'emplacement du Point De Livraison (PDL), matérialisé par la borne aval du disjoncteur ENEDIS.

#### Branchement de type 1

Il est autorisé lorsque la longueur du câble de branchement en zone privative (entre le coffret en limite de propriété et le PDL) est inférieure à 30 mètres.

- Le disjoncteur de branchement et le compteur sont installés par ENEDIS dans la propriété,
- Le câble de dérivation individuelle (entre le réseau public et le compteur) ne fait pas partie de l'installation intérieure (et est donc à charge ENEDIS),
- Le coffret de branchement est posé par ENEDIS en limite de propriété.

#### Branchement de type 2

Il est autorisé quelle que soit la longueur du câble de branchement en zone privative.

- Le double coffret de branchement, avec compteur et disjoncteur de branchement, est installé par ENEDIS en limite de propriété,
- Le câble électrique de liaison (entre le réseau public et le bâtiment) fait partie de l'installation intérieure (à charge demandeur),
- Il convient de poser un interrupteur de coupure d'urgence à proximité du tableau de répartition.

### 4 - LA MISE EN SERVICE

Raccordement provisoire	Raccordement définitif
La mise en service est soumise à la signature d'un document attestant que ce raccordement est à usage temporaire et que les installations respectent les prescriptions de sécurité imposées par les normes et réglementations en vigueur pour la protection des personnes. La prestation de mise en service est incluse dans la demande de branchement provisoire réalisée par le fournisseur d'énergie.	Conditions préalables * Choisir un fournisseur * Régler le solde des frais de raccordement * Fournir l'attestation de conformité de l'installation établie par l'électricien et visée par CONSUEL La prestation de mise en service doit être demandée à ENEDIS par le fournisseur d'électricité. Bon à savoir : Si un raccordement provisoire a été utilisé pendant la durée des travaux, il convient de demander au fournisseur la dépose de ce raccordement, en cohérence avec la date de mise en service du raccordement définitif.

#### La mise sous tension pour essai

Certaines vérifications, nécessaires à l'obtention des attestations (attestation de conformité visée par CONSUEL, attestations pour la mise en fonctionnement du site, réception des process mis en œuvre...) nécessitent que les installations électriques soient sous tension.

Il faut pour cela solliciter le fournisseur d'électricité, à l'occasion de la demande de mise en service. Joindre à la demande le formulaire : Demande de mise sous tension pour essai (MSTPE) d'une installation de consommation pour les segments C1 à C4 dûment rempli.

[https://www.enedis.fr/sites/default/files/Enedis-FOR-RAC\\_41E.pdf](https://www.enedis.fr/sites/default/files/Enedis-FOR-RAC_41E.pdf)

## **VOTRE RACCORDEMENT PAS À PAS**

**1**

Vous avez obtenu votre autorisation d'urbanisme (en général : le permis de construire). En principe, Enedis prendra contact avec vous dans les trois mois afin de vous accompagner dans les différentes étapes de votre raccordement. Vous pouvez également prendre contact avec l'accueil raccordement électricité d'Enedis\* pour effectuer votre demande.

**2**

Remplissez en ligne sur le site [www.enedis.fr](http://www.enedis.fr) votre demande de raccordement comprenant : une copie de l'autorisation d'urbanisme (permis de construire), un plan de masse et un plan de situation, votre puissance de raccordement estimée par votre électricien et la date à laquelle vous souhaitez disposer de l'électricité. Vous pouvez également adresser par courrier à Enedis, votre formulaire de demande de raccordement avec toutes les informations demandées.

**3**

Vous recevez la proposition de raccordement d'Enedis ; vous l'acceptez et la renvoyez signée à Enedis. Vous effectuez le règlement demandé par chèque ou par carte bancaire en ligne.

**4**

Enedis vous adresse un courrier accusant réception de votre accord sur la proposition et de votre paiement. Il confirme également la date de votre raccordement et mentionne votre numéro de point de livraison.

**5**

Vous faites les travaux qui sont de votre responsabilité.

**6**

Vous choisissez votre fournisseur d'électricité, vous lui donnez le numéro de point de livraison, vous fixez ensemble une date de mise en service et c'est lui qui entrera en contact avec Enedis pour programmer celle-ci.

**7**

Votre électricien vous remet l'attestation de conformité de votre installation visée par CONSUEL. Vous l'adrez à Enedis. Le cas échéant, vous réglez le solde de votre raccordement à Enedis.

**8**

Enedis précise si votre présence à la mise en service est nécessaire.

## **ANNEXE : LES FOURNISSEURS D'ÉNERGIE**

Une trentaine d'acteurs se partagent le marché de l'énergie dans l'Hexagone. Voici la liste des principaux fournisseurs d'électricité en France :

EDF

ENGIE

DIRECT ENERGIE

TOTAL SPRING

CDISCOUNT ENERGIE

ENI

HAPP-E

PLANET OUI

LAMPIRIS

ENERCOP

ALPIQ ENERGIE FRANCE3

ALTERNA

BUTTAGAZ

EDENKIA

EKWATEUR4

EUROPEAN GAZ LIMITED

ELECTRICITÉ DE SAVOIE

ENEL

USINE D'ELECTRICITÉ DE METZ

ENERGIES LIBRES

GEG SOURCE D'ENERGIES

GREEN YELLOW

IBERDROLA

ILEK6

PROXELIA

UNIPER7

VATTENFALL

SOWEE

LECLERC ELECTRICITÉ

OHM ENERGIE

URBAN SOLAR ENERGIE